

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL355

présenté par
M. Mis, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 20, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.